

Conférence de presse annuelle du 19 avril 2011 à Zurich-Oerlikon

Discours de Klaus Künzli, Président central de GastroSuisse

(Seul le discours prononcé fait foi.)

Chères représentantes et chers représentants des médias,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir à la conférence de presse annuelle de GastroSuisse.

Nous nous trouvons ici dans une fonderie qui a connu un second souffle grâce au restaurant qui y a été créé. Ce n'est pas le fruit du hasard que ce soit un établissement de l'hôtellerie-restauration qui ait été choisi pour faire revivre et animer ces vénérables murs.

Rien ne convient mieux que l'hôtellerie-restauration pour redonner vie à d'anciennes constructions industrielles. En effet, notre branche est fédérée autour des concepts d'hospitalité, de plaisir et de convivialité.

L'hôtellerie-restauration occupe aussi une place importante dans la société. Des gens de tous milieux et de tous âges s'y retrouvent. Riche d'une expérience de plus de 30 ans en tant que restaurateur, hôtelier et président central, je sais que nos clients viennent au restaurant avec leurs joies mais aussi, bien sûr, avec leurs soucis et leurs malheurs quotidiens. Nos membres jouent un rôle important à cet égard en partageant ces joies et ces soucis, en écoutant et, parfois, en donnant volontiers de bons conseils au client qui le souhaite.

Mais si notre branche jouit d'une grande importance dans la société, elle a aussi un grand poids dans l'économie. Voici quelques chiffres pour étayer cette déclaration :

- L'hôtellerie-restauration emploie en moyenne 234 000 collaborateurs et collaboratrices, soit 5,8% de tous les emplois ;
- elle offre une perspective professionnelle à quelque 12 000 apprenants ;
- son chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 28 milliards de francs suisses (2008).

Notre directeur, Bernhard Kuster, vous communiquera d'autres données statistiques.

Le processus de fonte consiste à transformer de la matière liquide en une forme solide. Cette transformation doit se faire très rapidement. Si on commet une erreur, il est très difficile de la réparer ultérieurement. Dès que la matière est solide, c'est trop tard.

Nous pouvons transposer cette image à l'hôtellerie-restauration. Elle se trouve actuellement face à des décisions stratégiques qui auront une influence décisive sur les conditions cadres de notre branche pendant plusieurs dizaines d'années. Si des erreurs sont commises, il sera presque impossible de les corriger. Lorsqu'une chose est ancrée dans la loi, il faut fournir des efforts démesurés pour la changer. En outre, les lois et le travail de l'administration fédérale mènent leur propre vie, difficilement influençable.

Le changement qui menace les conditions cadres de l'hôtellerie-restauration nous pose problème. Des dispositions légales d'une importance majeure pour la branche risquent de ne pas aller dans la bonne direction.

Avec la prohibition, on avait voulu limiter la consommation par des interdictions. L'esprit de cette époque qu'on croyait révolue s'est à présent emparé de la révision de la loi sur l'alcool. Ainsi, selon le projet de révision de la **loi sur l'alcool**, le restaurateur n'aura par exemple plus le droit d'offrir une boisson alcoolisée à ses hôtes. Pourtant, je ne vois pas ce qu'il y a de mal à ce qu'un restaurateur offre la veille de Noël un verre de vin à un bon client pour lui souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

En ce qui concerne la loi sur les **denrées alimentaires**, l'article actuel relatif au but doit être atténué. L'État devra désormais permettre aux consommateurs de faire un choix en connaissance de cause. Mais c'est naturellement l'État qui déterminera si le choix est en connaissance de cause ou pas.

Les révisions que je viens de mentionner ont un point commun : le citoyen est considéré peu responsable. Et sa responsabilité personnelle lui est contestée. L'État doit remédier aux insuffisances en faisant la part des choses entre ce qui est bon et ce qui est mauvais. Bien entendu, les "mauvaises" denrées alimentaires vont alors devenir plus chères, perdre de leur intérêt, voire être interdites.

Dans un souci d'honnêteté, force est de constater que les offices fédéraux à l'origine de ces deux révisions ne sont pas des exceptions. La discussion sur l'interdiction de la trottinette pour les enfants de moins de sept ans et d'autres interventions vont dans le même sens. Il semble qu'il y ait dans l'administration une pression pour plus de régulation et de normalisation.

Et aujourd'hui, en plus, le Conseil national a l'intention de créer une **loi sur la prévention**. Celle-ci amènera d'autres restrictions inutiles et alourdira encore notre bureaucratie. Dès qu'on passe à la réalisation, les politiciens semblent oublier leur engagement pour un système économique libéral et surtout pour un allègement de la charge administrative des PME.

La lutte pour l'amélioration des conditions cadres dans le secteur des PME, et plus particulièrement dans l'**agriculture** aujourd'hui, est un sujet récurrent. Les activités accessoires concurrentielles des agriculteurs entraînent des **distorsions de concurrence** extrêmement rudes qui doivent être supprimées.

Le secteur de l'hébergement est aussi occupé par un autre problème significatif. Le parlement se prononcera probablement sur le **financement du tourisme suisse** lors de la session d'été. Le Conseil fédéral souhaite opérer des coupes massives dans les moyens pour la promotion nationale du tourisme, ce qui est incompréhensible. Cette décision serait fatale, car il faut absolument investir dans de nouveaux marchés tels que la Chine ou l'Inde.

Mais cessons de nous lamenter. Certaines affaires importantes sont sur la bonne voie, du moins pour le moment. C'est le cas de la **TVA**. D'une part, avec 115 000 signatures attestées, notre initiative populaire a déjà dépassé depuis quelques temps le nombre de signatures requises. D'autre part, les Chambres fédérales se sont penchées sur la différenciation actuelle des taux dans le cadre de la révision de la loi sur la TVA. Il y a de bonnes chances que la discrimination actuelle de la gastronomie en matière de TVA soit supprimée à moyen terme.

Conformément à un arrêt du Tribunal fédéral, pour installer un **café avec terrasse**, il est nécessaire de disposer non seulement de l'autorisation professionnelle habituelle mais aussi d'un permis de construire. Cela engendre une bureaucratie inutile auprès des autorités ainsi que des frais élevés chez les restaurateurs. Fort heureusement, les représentants du peuple semblent partager ce point de vue. Une motion pour la suppression de l'obligation de demander un permis de construire a été clairement acceptée au Conseil national par 104 voix contre 38.

Ernst Bachmann, notre vice-président et restaurateur du Muggenbühl à Zurich, vous communiquera des informations plus détaillées sur une sélection de questions politiques.

L'arrêt du Tribunal fédéral concernant la **classification des hôtels avec des étoiles** est exemplaire et particulièrement réjouissant. GastroSuisse s'est vue accorder entière raison et le Tribunal fédéral ne nous a imposé aucune obligation.

Ceci nous a permis de concevoir le label des étoiles de manière optimale. La croix suisse placée au centre met l'accent sur le caractère suisse, synonyme de qualité et de fiabilité. Ici aussi, pour battre le fer tant qu'il était encore chaud, nous avons dû prendre rapidement des décisions. Tout était prêt le 17 mars 2011 lorsque le signal de départ pour la classification hôtelière suisse de GastroSuisse a été donné. Nous allons maintenir ce rythme soutenu. Le vice-directeur Daniel Jung vous donnera plus d'informations à ce sujet.

Pour résumer, je dirai que beaucoup de conditions cadres majeures vont prendre forme cette année ou l'année prochaine. L'année 2011, mais aussi l'année 2012, vont entrer dans l'histoire, non pas, certes, dans l'histoire mondiale, mais dans celle de l'hôtellerie-restauration suisse. Les conséquences seront-elles positives ou négatives ? L'avenir nous le dira. Ce qui est sûr, c'est que nous allons tout mettre en œuvre pour continuer sur la lancée

du premier semestre afin de pouvoir tirer un bilan réjouissant lors de la prochaine conférence de presse annuelle.

La devise de l'entreprise Giesserei, membre de notre Fédération, est "Genuss aus einem Guss" (Fondre de plaisir). Nous avons le plaisir de vous convier à l'issue de la conférence de presse à mettre cette devise en pratique.

Mais, comme annoncé, nous allons d'abord vous régaler avec d'autres informations.

Dans quelques instants, notre **vice-président, Ernst Bachmann**, va vous exposer nos positions politiques.

Notre **directeur, Bernhard Kuster**, vous présentera ensuite des extraits du nouveau Reflet économique de la branche 2011.

Notre **vice-directeur, Daniel Jung**, conclura en expliquant l'engagement de GastroSuisse dans l'hôtellerie.

Nous nous tenons tous à votre entière disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Sont également présents parmi nous :

- **Hannes Jaisli**, directeur adjoint et responsable Economie et Droit et ses collaborateurs, **Eva Duse, Christian Belser** et **Sylvester Bors**
- **Romeo Brodmann**, responsable des Editions, accompagné de **membres de la rédaction** de GastroJournal
- **Brigitte Meier-Schmid**, responsable Marketing et Communication et sa collaboratrice, **Astrid Haida**

Je passe à présent la parole au vice-président, Ernst Bachmann.